

# AVIS PUBLIC



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-296

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 février 2010, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-296 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier certaines dispositions applicables à l'aménagement de terrain, à un appareil de climatisation et une thermopompe, à une vente-trottoir, au matériau autorisé pour une remise à jardin, au remisage d'équipement en cour avant d'un bâtiment résidentiel, à la réinstallation de terrasse commerciale saisonnière et à l'utilisation du toit de bâtiment commercial ou industriel* ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, **le mercredi 17 mars 2010, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Le premier projet de règlement, le résumé et le plan de zonage de l'arrondissement sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mars 2010.

**Guyline Champoux, avocate**  
**Secrétaire d'arrondissement**